

Amiens, le 6 mai 2024

L'inspecteur de l'Éducation nationale

**Dossier suivi par :**

Dominique LECONTE  
Chargée Mission enseignements et  
Education artistiques et culturels  
[ien80.amiens-sud-ouest@ac-amiens.fr](mailto:ien80.amiens-sud-ouest@ac-amiens.fr)  
03 22 71 25 05

à

Mesdames les directrices et messieurs les directeurs d'école

s/c de mesdames les inspectrices et messieurs  
les inspecteurs de l'Éducation nationale

**DSDEN de la Somme**

20, boulevard d'Alsace-Lorraine  
80063 Amiens cedex 9

Objet : Le dispositif **Ma classe au cinéma** pour le premier degré en 2024-2025

Les dispositifs en temps scolaire, **École et cinéma** ainsi que **Maternelle et cinéma** sont soutenus par les deux ministères de la culture et de la communication et de l'Éducation nationale. Ils permettent le développement d'une attitude de spectateur actif à la rencontre d'une représentation du monde au travers des personnages, des paysages et des cultures proposés par les films.

La mise en œuvre de ces deux dispositifs d'éducation à l'image concourt à la mise en place du parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) dans l'ensemble des domaines artistiques au cours de la scolarité primaire de l'élève. Pour s'inscrire, les équipes se concerteront pour tenir compte du cursus de l'élève ainsi que du nombre de projets culturels qui le concerneront dans l'année. Pour cette réflexion d'équipe, les enseignants nouvellement nommés consulteront leur nouvelle école à ce sujet après les résultats du premier mouvement des enseignants.

**École et cinéma**, dispositif départemental de la grande section au CM2, sera organisé en 2024-2025 dans 22 lieux de cinéma (salles fixes ou circuit itinérant) autour d'une programmation de 3 films.

**Maternelle et cinéma**, sera déployé dans 9 cinémas du département où un accueil spécifique peut être assuré. Ce parcours culturel cinématographique se déroule sur l'année scolaire.

Les premières projections auront lieu à partir d'octobre 2024 et janvier 2025 pour les maternelles.

Sur le site départemental **École et cinéma**, les écoles et enseignants prendront connaissance du dossier d'information qui précise les modalités d'organisation, la programmation, la liste des cinémas et l'engagement des enseignants.

Des pré-projections gratuites et décentralisées en salles de cinéma permettront de concevoir les séquences pédagogiques.

Cette année, la campagne d'appel à projet sera ouverte sur l'application **ADAGE**. Elle débutera le 14 mai 2024 et s'achèvera le 19 juin 2024. Les enseignants pourront y retrouver les modalités détaillées des deux dispositifs.

L'inscription définitive des classes sera validée fin juin sur cette même application.

Ce dossier est suivi par la coordination départementale :

- pour les écoles : la conseillère pédagogique départementale – arts plastiques, Elise Olenga Disashi
- pour les cinémas : Nicolas Lenys du Ciné Saint-Leu à Amiens.

Je vous remercie de votre engagement dans ce dispositif.

Gilles NEUVIALE